Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251216-DCM_2025_133-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 27 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDÉ, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Olivier BUQUEN, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pascal LE JEAN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à M. Christophe RICHARD, Mme Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

Absents excusés : M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Katia SCULO.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	21
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-133

Objet : Adhésion à la plateforme de vente en ligne AGORASTORE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2017 autorisant l'adhésion à la plateforme de vente en ligne Webenchères (dénommée depuis AGORASTORE) pour la cession de matériel et objets réformés,
Considérant que la commune est régulièrement amenée à céder des biens mobiliers réformés (matériels, équipements, etc.), en raison de leur vétusté, de leur obsolescence ou de leur inadéquation avec les besoins actuels de la collectivité,
Considérant que la plateforme AGORASTORE offre une solution transparente, sécurisée et performante pour la vente aux enchères en ligne de ces biens, permettant :

- Une visibilité nationale pour les lots proposés,
- Une traçabilité des transactions,
- Une optimisation des recettes pour la collectivité,
- Une simplification administrative pour les services municipaux ;

Vu l'échéance du contrat à savoir le 27 juin 2025, et la nécessité de renouveler le partenariat,
Considérant que pour proposer ses biens à la revente sur le site AGORASTORE, il convient que la commune adhère à cette structure et approuve le contrat cadre ci-joint,
Considérant que l'adhésion à AGORASTORE est gratuite pour la collectivité, les frais de transaction (15 % HT du montant final de vente) étant supportés par les acheteurs,
Vu la proposition de contrat faite par l'opérateur AGORAPUBLIC pour une durée de 4 ans,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances et Développement Economique du 4 décembre 2025,

Conseil Municipal, après avoir délibéré, décile à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune à la plateforme de vente en ligne AGORASTORE – gratuit pour la collectivité, dans les conditions précisées ci-dessus,
- D'approuver le contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les avenants éventuels dans le respect des dispositions contractuelles initiales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Olivier LEPICK

Le Secrétaire de séance

Tom LABORDE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.